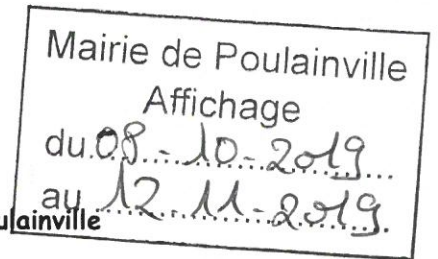


**Avis d'ouverture d'enquête publique**  
**Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Poulainville**



Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté en date du 08 Octobre 2019 pris par Monsieur le Maire de Poulainville, il sera procédé à une enquête publique portant sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Poulainville.

Cette procédure vise à modifier pour partie le règlement et le plan de zonage du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Poulainville afin de permettre l'implantation de constructions destinées à accueillir des activités économiques innovantes.

Le Tribunal Administratif d'Amiens a désigné à cet effet Guy MARTINS en tant que commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera pendant 15 jours consécutifs du 28 octobre 2019 au 12 novembre 2019 inclus.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête, seront tenus à la disposition du public en mairie de Poulainville, pendant la durée de l'enquête, du 28 octobre 2019 au 12 novembre 2019 le mardi de 11h à 12h30 et de 14h à 16h30, le mercredi de 10h à 12h, le jeudi et vendredi de 11h à 12h30, le samedi de 10h à 12h.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune [www.ville-poulainville.fr](http://www.ville-poulainville.fr)

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance à M le commissaire enquêteur Mairie de Poulainville place du 8 mai 80260 Poulainville ou via l'adresse électronique suivante : [m.caridroit@amiens-metropole.com](mailto:m.caridroit@amiens-metropole.com)

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire de Poulainville.

Le commissaire enquêteur sera présent en Mairie de Poulainville pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- Lundi 28 octobre 2019 de 9h à 12h
- Mercredi 06 novembre 2019 de 14h à 17h
- Mardi 12 novembre 2019 de 14h à 17h

Au terme de l'enquête, le registre d'enquête sera remis au commissaire enquêteur qui le clôturera. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions.

A l'issue de cette enquête, le rapport unique et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public à la Mairie de Poulainville, ainsi qu'à la Préfecture de la Somme- 51 rue de la République, pour une durée d'un an à compter de la date de clôture de ladite enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la commune de Poulainville.

Le Maire, Claude VITRY

